

CONSEIL MUNICIPAL du 20 avril 2023

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi 20 avril à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 12/04/2023

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU (pouvoir à Christelle BODIN), David JARRY, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU.

Mr Thomas MICHONNEAU a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : Le procès-verbal de la séance du 16 MARS 2023 est approuvé à l'unanimité.

1° - POINTS TRAVAUX « Les Genêts » et « Les Champs Berton »

Mr MICHONNEAU nous indique qu'il y a un retard concernant les revêtements sur les deux chantiers.

Au niveau des Genêts, TPF a effectué tous les travaux sauf le collage de la voie. Cela sera fait début du mois de mai. Pour l'entreprise JDO les clôtures sont posées. Les plantations seront quant à elles faites fin octobre, début novembre. Il y a déjà 5 parcelles de réservées au Lotissement Les Genêts

Les Champs Berton : l'enrobé est décalé fin de semaine prochaine mais il y a du mauvais temps attendu. Sinon aucun souci particulier.

.

2° - Location Appart n° 8 résidence Bellevue

Mme CAIZERGUE est partie suite à des problèmes de santé. Elle est maintenant en maison de retraite et elle doit à la commune 5.285€ de loyers. Mme Chanson qui est sa curatrice va régler la moitié de la dette et le reste va faire l'objet d'un échéancier.

Mr Gallard (91 ans) va prendre sa place.

Mme GUERIN est actuellement hospitalisée suite à une chute. Son retour à la résidence dépendra de son état de santé.

N° 2023-023 Achat pompe d'irrigation

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il faut acheter une nouvelle pompe d'irrigation car celle utilisée par les agents de la commune est en panne et elle est irréparable car les pièces ne se font plus.

Il présente un devis de la société BILLAUD SEGEBA d'un montant de 2.620,42 € HT soit 3.144,50 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Maire :

- **ACCEPTE** avec 10 voix pour et une abstention le devis de BILLAUD SEGEBA pour un montant de 2.620,42 € HT soit 3.144,50 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

N° 2023-018 VOTE DES SUBVENTIONS 2023

Le conseil municipal vote comme suit le montant des subventions pour l'année 2023 :

Association	Montant 2023
Groupement de défense contre les ennemis des cultures	750.00 €
Aide à domicile en milieu rural (ADMR)	2 250.00€
Tennis Club	1 000.00€
SCAL MC	1 000.00€
Espoir gymnique	1 000.00€
Les copains de Paul et de Thibault	150.00€
O.N.G. « solidarité et fraternité Franco Malgache-UNC »	150.00€
Amicale De Gâtine	150.00€
L'outil En Main	50€ par enfant

La subvention au foyer rural est mise en sommeil.

N° 2023-019 OGE SUBVENTION POUR FOURNITURES SCOLAIRES 2022-2023

Le Conseil Municipal décide d'allouer à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (O.G.E.C) de l'école privée mixte de Sainte Anne LARGEASSE, une subvention de 32€ par élève de la commune pour l'acquisition de fournitures scolaires au titre de l'année scolaire 2022/2023 pour 43 élèves de LARGEASSE (voir liste en PJ).
Soit la somme de 1 376€.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder la subvention demandée

N° 2023-020 SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire a reçu un courrier de l'école Sainte Anne en date du 22 mars 2023 concernant un voyage scolaire :

- Séjour du 5 au 6 juin 2023 à Brétignolles sur Mer, Saint Gilles Croix de Vie et l'Île d'Yeu.

Pour financer le projet, l'équipe enseignante demande une subvention pour le transport pour un montant de 1.250€.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder la subvention demandée.

N° 2023-021 TARIF FETE COMMUNALE

Le Conseil Municipal, à l'occasion de la fête communale du vendredi 7 juillet 2023, fixe les tarifs suivants :

- Repas adulte pour les habitants de Largeasse à 8 €
- Repas adulte pour les accompagnants extérieurs à 15 €
- Gratuit pour tous les enfants de Largeasse jusqu'à 12 ans inclus
- Repas enfant (jusqu'à 12 ans) pour les extérieurs à 5 €

Les recettes seront inscrites à l'article 70688 du BP 2023.

8° - DEMANDE COOK PIZZA

Une demande a été faite par Cook Pizza qui voudrait que le préau soit aménagé avec des cloisons mais c'est un accès aussi pour le Panier Largeassien. Ce n'est techniquement pas facile à faire et onéreux.

Mme Céline BEAU a adressé un mail afin de savoir si le local était libre.

Mr Sylvain FAVRELIERE, qui prend une nouvelle orientation professionnelle, nous indique vouloir fabriquer des pâtisseries et nous indique aussi que le local l'intéresserait.

9° - DM CHAP 67/022

COMMUNE DE LARGEASSE			
DECISION MODIFICATIVE 1			
Conseil Municipal du 20/04/2023			
BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre / Compte / Libellé		Chapitre / Compte / Libellé	
022- DEPENSES IMPREVUES	-300,00		
67-673 TITRES ANNULES SUR EX ANT	300,00		
TOTAL	0,00	TOTAL	0,00

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver les propositions ci-dessus
- **ADOpte** cette délibération
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de cette délibération.

10° - APPEL A PROJET SIEDS

Le Sieds offre les études de faisabilité technico économique d'une installation en auto-consommation en photovoltaïque avec un plafond de 10.000€.

11° - Questions diverses

- Dans la rue des Vieilles Forges il y a des problèmes de voisinage entre Mme MAIGNE et Mr et Mme SAUVAGE. Un arbre est tombé dans la cour et Mme MAIGNE a pris seule la décision de couper le fil sur lequel l'arbre était tombé. Pour ce problème, nous leur avons conseillé de prendre attache auprès d'un conciliateur de justice. Pour ce qui est de la demande de Mme MAIGNE, à savoir récupérer une partie de la voie publique. On va se renseigner pour savoir dans quelle condition l'on peut faire : enquête publique, géomètre et notaire. D'autre part un marquage au sol du reste du parking pourrait peut-être permettre à tous les riverains de posséder une place de stationnement...
- Monsieur le Maire et Christelle Bodin sont passés au Rocher Branlant. Guy est en train de faire le carrelage dans les toilettes avec Mr Baron. Un devis a été fait par Auger pour 8.316€ qui s'occupe des fournitures et de la pose des cloisons dans les sanitaires. Il faudrait que les travaux soient faits au 21/05/2023 car il y a un vide grenier. Le Conseil Municipal accepte le devis de la société AUGER.
- Une réunion a eu lieu il y a une quinzaine de jour avec le SCAL MC. Mr RAMBAUD Alexandre informe le Conseil Municipal qu'un devis a été fait pour agrandir le terrain d'entraînement de l'Absie aux alentours de 12000€. Le paiement par les communes de SCILLE, ST PAUL EN GATINE et l'ABSIE va être répartie au nombre de licenciés. L'éclairage va également être refait.

La secrétaire de séance
Thomas MICHONNEAU

Le Maire
Jean-Jacques GROLLEAU